

# **INTERPROFESSION DU LAIT**

## **BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE**

---

**Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 7 mai 2010**

### **Réduction des stocks de beurre de 3000 tonnes**

**Le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) a décidé, lors de sa séance du 6 mai 2010, de procéder à un allègement du marché beurrier en réduisant les stocks de 3'000 tonnes. Les coûts, d'un montant total de 15 millions de francs, seront répartis équitablement selon le principe de causalité entre tous les acteurs du marché.**

Le comité a pris acte de ce que les stocks de beurre en Suisse atteignaient un volume record et qu'une mesure d'allègement s'imposait. Par conséquent, il a décidé d'exporter 3'000 tonnes de beurre au prix du marché mondial, ce tonnage équivalant à 35'000 tonnes de lait. Pour financer cette mesure, qui coûtera 15 millions de francs, les OP et OPU se verront facturer au total 11 millions de francs uniquement pour le lait d'ensilage commercialisé, et ce, pendant une durée de trois mois. Le calcul respecte le principe de causalité, à savoir 80 % sur les quantités supplémentaires et 20 % sur les droits de livraison initiaux. Les producteurs du secteur de transformation artisanale contribueront à la mesure à hauteur de 4 millions de francs pour le lait de non-ensilage. Ce mode de répartition des coûts assure ainsi une participation équitable de tous les acteurs du marché.

La réduction de 3'000 tonnes des stocks de beurre ne résout pas entièrement le problème du beurre. Qui plus est, la mesure décidée est liée à plusieurs conditions. Le comité a en outre décidé que c'était la dernière fois qu'il procédait à une mesure collective de réduction des stocks de cette nature. À l'avenir, ce sont les entreprises qui seront elles-mêmes responsables du bilan beurrier par le biais de leur modèle d'approvisionnement en lait.

On a renoncé à mettre en œuvre la mesure de dégagement décidée initialement, qui prévoyait d'exporter au prix du marché mondial une certaine quantité de lait sous forme de poudre de lait et de beurre. L'évolution positive des prix de la poudre de lait et du beurre ainsi que le niveau actuellement élevé des stocks de beurre en Suisse ont conduit le comité à donner la priorité à leur réduction. Par rapport au dégagement, la mesure décidée a l'avantage d'être plus efficace tout en demandant un effort financier plus faible de la part des producteurs.

*Renseignements :*

*Daniel Gerber, gérant de l'IP Lait, 079 651 13 74*

*Markus Zemp, président de l'IP Lait, 079 420 63 46*

*[www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch)*